



VILLE D'HERGNIES

# Compte-rendu

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 mars 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 12 mars, à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mars 2018, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

### Etaient présents :

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Françoise GRARD (départ à 20h25), Laurent SIGUOIRT, Chantal DOULIEZ, Jean-François GILBERT – Adjoints  
Maurice DENIS, Christelle GALLIEZ, Jean DANGLETERRE, Geneviève VANSNICKT (départ à 20h50), Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Nathalie KOPCZYNSKI, Corinne DERNONCOURT, Michel COUDYSER, Séverine DUPONT (arrivée à 19h40), Francis ANDRIEU, Sandrine DUMONT, David SWAENEPOEL, Sabrina DELSALLE, Brigitte BLOIS – Conseillers Municipaux

### Etaient excusés et ayant donné pouvoir :

Bernard BOURLET qui donne pouvoir à Jean-François GILBERT  
Adrien DAMIEN qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Séverine DUPONT qui donne pouvoir à Nathalie KOPCZYNSKI jusqu'à 19h40  
Françoise GRARD qui donne pouvoir à Laurent SIGUOIRT à partir de 20h25  
Arlette QUEHE qui donne pouvoir à Christelle GALLIEZ  
Jacky HOOGERS qui donne pouvoir à Brigitte BLOIS  
Thomas DEVILLERS qui donne pouvoir à David SWAENEPOEL

*La séance débute à 18h45*

### Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 21 présents, 22 à partir du point 6, puis 21 à partir du point 13
- votants : 27 votants, 26 à partir du point 13 (départ de Madame Geneviève VANSNICKT à partir de la délibération 2018-013).

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Madame Chantal DOULIEZ a été désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

### **2018-001 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2017.**

### **2018-002 : Installation d'une conseillère municipale suite à une démission**

Monsieur Jean-Pierre DECOBECQ a transmis sa démission de conseiller municipal par correspondance, réceptionnée en mairie le 08 février 2018.

Il est proposé le remplacement de Monsieur Jean-Pierre DECOBECQ par Madame Corinne DERNONCOURT en qualité de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **De prendre acte de l'installation de Madame Corinne DERNONCOURT en qualité de conseillère municipale.**

#### **2018-003 : Modification des commissions communales**

Suite à l'installation de Madame Corinne DERNONCOURT en qualité de conseillère municipale, il est proposé sa représentation en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre DECOBECQ, conseiller municipal démissionnaire, au sein des instances suivantes :

- ✓ Commission «Communication »
- ✓ Commission «Environnement - Développement durable »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **De valider la composition des commissions ci-dessus indiquées en y intégrant la représentation de Madame Corinne DERNONCOURT,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure inhérente**

#### **2018-004 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- ✓ **Les Elus débattent sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 et en prennent acte.**

#### **2018-005 : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) – coefficient multiplicateur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **De maintenir le taux précédemment fixé à 8,**
- ✓ **de faire appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Hergnies.**

#### **2018-006 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour la construction d'un restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **D'arrêter le projet qui consiste en la construction d'un restaurant scolaire sur le territoire de la commune pour un montant estimé à 811 800,00 € HT et ses modalités de financement exposées supra,**
- ✓ **De solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 30 % (taux maximum possible),**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour application de cette présente délibération.**

#### **2018-007 : Demande de subvention au titre de l'aide aux Villages et Bourgs 2018 auprès du Conseil Départemental du Nord pour la construction d'un restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **D'arrêter le projet qui consiste en la construction d'un restaurant scolaire sur le territoire de la commune pour un montant estimé à 811 800,00 € HT,**
- ✓ **De solliciter auprès du Conseil Départemental du Nord une subvention au titre de l'aide aux Villages et Bourgs 2018, au taux maximum possible dans la limite du plafond de subvention de 300 000 €, comme indiqué ci-dessus,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour application de cette présente délibération,**
- ✓ **Et précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.**

#### **2018-008 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (DSIL)**

Il est envisagé de déposer une demande pour le changement de fenêtres à l'école César Dewasmes côté rue Salengro ; ce projet rentrant dans les thématiques « Rénovation thermique » et « Rénovation des bâtiments scolaires » de la DSIL.

Le taux de subvention sollicité au titre de la DSIL ne doit pas excéder 40 % du coût total hors taxe de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ **D'acter le principe de sollicitation auprès des services de l'Etat d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 à un taux fixé de 40% du coût total hors taxe de l'opération (taux maximum possible) pour l'objet suivant « rénovation thermique de l'école C. Dewasmes par le changement de fenêtres »,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et prendre toutes les décisions nécessaires pour application de cette présente délibération.**

#### **2018-009 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - Modification de la délibération n°2014-021 en date du 14 avril 2014**

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Une nouvelle rédaction de cet article du CGCT permet au Conseil Municipal d'ajouter de nouvelles compétences déléguées au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

**D'adopter les nouvelles délégations pouvant être consenties au Maire et ainsi compléter la délibération N°2014-021 du 14/04/2014 comme suit :**

- **D'acter que les conditions d'application du 26° de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales seront les suivantes : par décision, le Maire pourra solliciter tout organisme financeur, privé, ou public, pour toutes les opérations et projets de la collectivité, sans limite de montant ni de durée ;**
- **D'acter que les conditions d'application du 27° de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales seront les suivantes : par décision, le Maire pourra déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, pour tout type de démolition, de construction ou de travaux et ce pour l'ensemble des biens du patrimoine communal.**

#### **2018-10 : Modification du tableau des effectifs**

Considérant le remplacement d'un agent administratif suite à un départ en retraite (période de cohabitation d'un mois des 2 postes entre l'arrivée du nouvel agent et le départ en retraite),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ De procéder, à compter du 01 mai 2018, à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- ✓ De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**2018-11 : SIDEGAV : compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2016 par ENGIE et le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ De prendre acte du compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2016 par ENGIE et du rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2016

**2018-12 : SIDEGAV - Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016 rédigé par ENEDIS, le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'exercice 2016 et le rapport d'activité du SIDEGAV pour l'exercice 2016.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 27 voix pour,

- ✓ De prendre acte du compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2016 rédigé par ENEDIS, du rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2016 et du rapport d'activité du SIDEGAV pour l'exercice 2016

**2018-13 : Recrutement d'emplois aidés de type Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- ✓ D'accepter la proposition de Monsieur le maire de recrutement de contrats aidés de type PEC en conciliant les besoins de la commune et la perspective d'aider les demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- ✓ D'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour les recrutements de type PEC et de signer les actes correspondants, notamment contrats de travail.

**2018-14 : Motion de Soutien aux salariés du groupe Vallourec**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la motion suivante :

« Le Conseil Municipal d'Hergnies apporte son soutien aux salariés de Vallourec Saint-Saulve qui traversent actuellement une période difficile et craignent pour l'avenir de leur emploi et la pérennité de l'ensemble du site de Saint-Saulve.

Après déjà un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) en 2016 qui a concerné 419 salariés, Vallourec annonce un nouveau PSE pour 164 postes du fait de la fermeture de la ligne de finition de tubes pour chaudières.

Cette mesure met en danger la tuberie tout entière et à terme l'aciérie Ascoval à la recherche d'un repreneur et qui fournit l'acier à la tuberie.

Ainsi, l'ensemble du site de Saint-Saulve semble menacé.

Le Conseil municipal en appelle donc aux pouvoirs publics afin de tout mettre en œuvre pour ne pas laisser partir un fleuron de notre industrie métallurgique et ne pas aggraver ainsi la situation sociale de notre arrondissement. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- ✓ **D'émettre un avis FAVORABLE sur cette motion,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer et transmettre tout document relatif à ce dossier.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00*

Fait à Hergnies, le 16 mars 2018

Jacques SCHNEIDER

Maire d'Hergnies